



## INFRASTRUCTURES GAZIÈRES

### La CFE Énergies défend la maîtrise publique de GRTgaz



Non seulement le Gouvernement souhaite se désengager d'ENGIE, mais il ne prévoit rien pour garder la main sur GRTgaz et ses infrastructures gazières. Telles sont les finalités de la loi PACTE débattue aujourd'hui au Parlement et qui mobilise la CFE Énergies pour assurer la maîtrise publique des infrastructures gazières du pays.

#### Une histoire d'abandons successifs

En 2001, le transfert à Gaz de France de la propriété du réseau de transport gazier français qu'il opérait jusqu'alors sur l'essentiel du territoire national dans le cadre d'une concession déléguée par l'État a permis de doter Gaz de France d'actifs propres. De fait, l'opération a conduit l'État à abandonner la propriété d'infrastructures qui sont essentielles à la sécurité des approvisionnements énergétiques du pays.

Pour la CFE Énergies, tant que Gaz de France était une entreprise publique, détenue majoritairement par l'État, la maîtrise publique des infrastructures

gazières du pays était assurée par la détention publique du capital de Gaz de France.

Mais en privatisant Gaz de France via la fusion avec Suez, l'État a franchi une étape en abandonnant le contrôle via la seule obligation de détenir plus d'un tiers du capital, soit une minorité de blocage.

De fait, ni propriétaire du réseau de transport ni actionnaire majoritaire de GDF SUEZ, l'État a donc abandonné la pleine maîtrise d'une infrastructure stratégique, et c'est une des raisons pour lesquelles la CFE Énergies s'était opposée à l'époque avec force à la privatisation de Gaz de France.

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,  
100 % LIBRES... 100 % VOUS!**

CFE-CGC ÉNERGIES  
[contact@cfe-energies.com](mailto:contact@cfe-energies.com)

UNSA ENERGIE  
[contact@unsa-energie.fr](mailto:contact@unsa-energie.fr)

## Une loi PACTE anti-souveraineté

Depuis 2008, l'État gardait néanmoins quelques leviers d'actions avec sa minorité de blocage sur un tiers du capital d'ENGIE.

A condition que l'État ne se cache pas derrière les droits de vote double pour poursuivre son désengagement en deçà de ce seuil du tiers, ce que la CFE Énergies a contesté devant le Conseil d'État !

Avec la loi PACTE en cours de débat à l'Assemblée Nationale, l'État souhaite franchir un point de non-retour. Il veut en effet abandonner sa minorité de blocage en faisant sauter l'obligation de détenir un tiers du capital d'Engie.

Outre le reniement des promesses successives, la CFE Énergies considère que la golden share existante, c'est de la poudre de perlimpinpin dont l'efficacité est plus que sujette à caution.

C'est parce qu'elle refuse de voir l'État définitivement perdre la main sur des infrastructures gazières essentielles à la souveraineté énergétique du pays que la CFE Énergies s'est engagée dans la bataille de la loi PACTE.

Au moment où le marché gazier mondial est dominé par la Russie et les États-Unis, la France ne peut abandonner les clefs de sa souveraineté gazière que constituent ses infrastructures. Car négocier des

approvisionnements gaziers russes ou américains en ayant perdu la maîtrise des infrastructures, c'est accepter de

rentrer dans une dépendance géopolitique dangereuse pour les intérêts de la Nation.

Par conséquent, alors que l'Europe fait face à une offensive chinoise structurée pour faire main basse sur ses infrastructures énergétiques, ce serait une erreur stratégique de laisser la France abandonner la maîtrise de ses propres infrastructures gazières.

## La CFE Énergies à la manœuvre

Si l'Allemagne a réussi cet été à faire preuve de lucidité et de courage politique en stoppant l'offensive chinoise sur l'un de ses gestionnaires de réseau électrique 50Hz, la CFE Énergies considère que la France doit elle aussi défendre sa souveraineté énergétique en décidant de garantir la maîtrise publique du gestionnaire du réseau de transport gazier national qu'est GRTgaz.

C'est dans cette perspective qu'elle a proposé aux députés de modifier la loi PACTE par un amendement .

La CFE Énergies a donc défendu la nécessité d'assurer sur le long terme le caractère majoritairement public du gestionnaire de réseau de transport gazier qu'est GRTgaz par une détention publique de la majorité de son capital.

**C'est parce que la France doit garder la maîtrise de son destin énergétique qu'elle ne peut pas abandonner ses infrastructures gazières. C'est le combat que la CFE Énergies mène dans l'intérêt des salariés !**

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,  
100% LIBRES... 100% VOUS !**

